DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITÉS À TITRE ACCESSOIRE

(IV de l'art. 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et articles 5 à 12 du décret n°2017-105 du 27 janvier 2017)

ATTENTION — RAPPEL

Lorsque l'activité envisagée est accessoire (au sens de l'art. 6 du décret n°2017-105), la saisine de la Commission de déontologie de la fonction publique n'est pas nécessaire. La décision d'autoriser (ou non) le cumul est de la seule compétence de l'administration dont vous relevez. Merci de <u>ne pas transmettre</u> ce formulaire à la Commission de déontologie.

Si l'activité n'est pas accessoire (au sens de l'article 6 du décret n°217-105 précité), merci de remplir l'annexe IV-1 (disponible sur le site www.fonction-publique.gouv.fr). La saisine de la Commission de déontologie est dans ce cas obligatoire. Merci de vous rapprocher de votre service de ressources humaines, seul compétent pour saisir la Commission de déontologie (par téléservice uniquement).

En remplissant ce formulaire, merci de bien employez.	vouloir <u>expliciter au moins une fois les sigles</u> que vous
Nom:	
Prénom:	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE PERSONNELLE:	
	@
Cochez les cases correspondantes 1. SITUATION ADMINISTRATIVE	
☐ Vous êtes agent contractuel	☐ Vous êtes agent titulaire ou stagiaire
Préciser le cas échéant votre catégorie : □ A+ □ A □ B □ C	Préciser votre catégorie : □ A+ □ A □ B □ C Votre corps (ou cadre d'emploi) et votre grade :

_			
	Vous exercez <u>actuellement</u> vos fonctions à:		
	 □ temps complet □ temps partiel □ temps non-complet □ Indiquer votre quotité :% 		
L	2. QUELLES SONT VOS FONCTIONS DANS L'ADMINISTRATION ?		
	Préciser : - l'administration ou le service auquel vous appartenez ; - les fonctions que vous exercez actuellement (en précisant notamment les activités ou secteurs professionnels dont vous avez le contrôle ou la surveillance).		
 I	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ACCESSOIRE ENVISAGÉE dercez-vous déjà une ou plusieurs activités accessoires ? □ NON □ OUI		
S	Si oui, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.):		
 Io	1. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE entité de la structure pour le compte de laquelle s'exercera l'activité accessoire :		
Α	lresse:		
Τ	léphone :		
Adresse électronique :@			
S 	cteur d'activité ou branche professionnelle de la structure :		
E	Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité : Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.		

	2.	CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ <u>ACCESSOIRE</u> ENVISAGÉE
Duré	e, pér	riodicité et horaires approximatifs de l'activité :
Conc	ditions	s de rémunérations de l'activité :
Conc	ditions	s particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité) :
	3.	QUELLE SERA VOTRE FONCTION OU VOTRE ACTIVITÉ (DESCRIPTION <u>DÉTAILLÉE</u>)?
	4.	À QUELLE DATE EST-IL PRÉVU QUE VOUS COMMENCIEZ À EXERCER CETTE ACTIVITÉ ?
		// 20
		M A
ттт	Déc	A DA TEKONI CHID I ¹ HONNIELID
III.	DEC	CLARATION SUR L'HONNEUR
Je so	oussign	né (Nom-Prénom)
		cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de (nom et l'entreprise ou de l'organisme)
		r l'honneur ne pas être chargé, dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de ration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal.
Fait 3	à	, le
1 all i	u	, 10

SIGNATURE

AVIS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

L'activité présentée par l'agent est accessoire au titre du 1° de l'art. 6 du décret n°2017-105 pour le(s) motif(s) suivant(s) :

	a) Expertise et consultation, sans préjudice des dispositions du 3° du I de l'article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 précitée et, le cas échéant, sans préjudice des dispositions des articles L. 531-8 et
	suivants du code de la recherche b) Enseignement et formation
	c) Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines
	sportif, culturel, ou de l'éducation populaire
	d) Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche
	maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale
	e) Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce
П	f) Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte
_	civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les
	allocations afférentes à cette aide
	g) Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers ;
	h) Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à
	but non lucratif ; i) Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à
ш	caractère international ou d'un État étranger
	curactere international ou d'un Diat ciranger
	L'activité présentée par l'agent est accessoire au titre du 2° de l'art. 6 du décret n°2017-105
	pour le motif suivant :
	(création d'entreprise <u>obligatoire</u>)
	a) Services à la personne mentionnés à l'article L. 7231-1 du code du travail
	b) Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent
	AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE SUR LA DEMANDE DE CUMUL D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE
•••••	
Fait à	, le
	,
	Signature
	(identité, grade et fonctions du responsable)
L'a	autorisation est donnée pour :
	Un an
	Deux ans
	Autre:ans

<u>IMPORTANT</u>

En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- l'intérêt du service le justifie ;
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées ;
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.